

COMPTE RENDU

Lundi 9 mai 2022

Nombre de Membres			Date de la convocation	Date affichage
Présents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération	02/05/2022	2/05/2022
14	15	14		

L'an deux mille vingt-deux le 9 mai à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 02/05/2022 s'est réuni en séance ordinaire sur convocation du Maire Richard VILLECHENON.

Étaient Présents : Magali LECORNU, David PORTEMONT, Marie- Claire LAURENCE Isabelle LECONTE, Bertrand LEPICARD, Bruno BASLY Christophe ROUSSEAU, Wilfred LEGRAS, Manuela LAURENT, Vincent LEMAIGRE DIT DEMESNIL, Charlène GUERIN, Christian GUESDON, Jérémy FANET.

Absents Excusés : Martine HOUSSIN

Secrétaire de séance : Magali LECORNU.

Le quorum étant atteint la réunion peut se tenir

Le compte-rendu du 09/03/2022 est adopté à l'unanimité.

Vote : Unanime Pour 14 Contre Abstention.

Rajout de 2 points à la demande du Maire

- Délibération pour les LDG Lignes Directrices de Gestion
- Unité de méthanisation Val d'Arry. Besoin de l'avis du CM car FLP est la seconde commune avec le plus d'épandage

Rajout d'1 point à la suite de la demande de Christian GUESDON

- Don à l'Ukraine

MAITRISE D'ŒUVRE CITY STADE

David PORTEMONT expose aux membres du Conseil Municipal :

Comme prévu, la commission travaux a étudié la faisabilité de la création d'un city stade rue Saint Aubin en remplacement familial initial prévu. La commission a reçu 3 offres.

OSMOSE : Cette entreprise est spécialisée dans le domaine du sport. Elle a réalisé plusieurs projets sur la région notamment à Caen et Hérouville. Elle travaille principalement en local. Elle réalise 1 regroupement de tous les lots.

LAINÉ : Cette entreprise a de belles références dans la Manche notamment à Carentan, St Lô et Courseulles. Elle travaille avec des entreprises en dehors de notre région. Elle réalise 1 lot par métier.

ACEMO de Colombelles : Réalisation d'1 projet au Plessis-Grimoult. Cette société est plus spécialisée dans l'aménagement urbain. La création d'un City Stade est moins son cœur de métier.

Les demandes ont été faites à ces 3 entreprises par rapport à :

La superficie

Une plateforme Street work

Une rampe skate

Et un City Stade traditionnel avec basket

Une seule des 3 entreprises s'est déplacée soit Osmose.

Les prix se tiennent. Mais il faut être vigilant quant à l'étude des sols. En effet, le projet se situe proche d'un cours d'eau.

Il y aura un appel d'offres pour le terrassement et la réalisation d'une plateforme de 1000 m² environ.

ABF : déclaration préalable

Délai fin de réalisation : Début printemps 2023.

La commission travaux a choisi la société OSMOSE

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'opter pour la Société OSMOSE

Vote :

Unanime

Pour

Contre

Abstention

Objet : Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE

Vu l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu la délibération de la Communauté de communes Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDÉRANT que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE.

Vote

Unanime

14

Pour

Contre

0 Abstention

Projets Eoliens

Rappel :

- Un groupe de travail composé de 5 élus et de 5 habitants a été créé.
- 4 à 6 éoliennes au nord de la commune
- 3 développeurs mis en concurrence
- 1 cahier des charges a été réalisé par le groupe de travail
- Présentation orale de chaque développeur
- Sujets de discussion :
 - Crainte d'impacts visuels / sonores / environnementales
 - Les 3 développeurs appuient sur le fait qu'aujourd'hui de nombreuses améliorations ont été trouvées.
 - Délai : 4 ans
 - Impact financier positif pour les habitants : fourniture électricité verte pour les habitants mais avec l'obligation que tous les habitants changent de fournisseur d'électricité
 - Pour la commune : versement d'environ 60.000€/ an (pour 10 éoliennes). Exemple de proposition pour les habitants : aide à l'achat de voiture électrique ou tout ce qui est en lien avec les énergies renouvelables
 - Le Préfet décide de la finalité de la poursuite du projet malgré l'avis du conseil municipal.

Vote du groupe de travail : 10 membres : 7 POUR

3 CONTRE

Vote :

Unanime

Pour 4

Contre 8

Abstention .2

Méthanisation

Le projet de méthanisation se situe dans la zone de Noyers-Bocage et est monté par une filiale d'EDF. Il s'agit d'injection de gaz dans les sols.

Les agriculteurs mettent à disposition des surfaces d'épandage. 280 hectares disponibles de surface d'épandage.

Digestat : du solide et du liquide redonné aux agriculteurs. Pas d'odeur dans les solides, peut-être légèrement pour les liquides

Impact possible : Circulation des engins agricoles, problèmes de voirie mais FLP n'aura pas d'impact direct puisque l'usine se construira sur Noyers-Bocage. Nuisances possibles sur la commune où la méthanisation est implantée.

La consultation aura lieu du 16 mai au 13 juin. Possibilité d'y aller durant la consultation publique. Affichage à la Mairie de FLP.

Vote :	<input type="checkbox"/> Unanime	<input checked="" type="checkbox"/> Pour 14	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention.
--------	----------------------------------	---	---------------------------------	--------------------------------------

LDG : Lignes Directrices de Gestion

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion sont prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de GRH sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Les lignes directrices de gestion visent à :

- 1° déterminer la **stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de GPEEC
- 2° fixer **des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021.
- 3° Favoriser, **en matière de recrutement**, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la GRH de la collectivité (*ou de l'établissement*).

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents.

Portée juridique des LDG :

Un agent peut invoquer les LDG en cas de recours devant le tribunal administratif contre une décision individuelle qui ne lui serait pas favorable.

Il pourra également faire appel à un représentant syndical, désigné par l'organisation représentative de son choix (siégeant au CT) pour l'assister dans l'exercice des recours administratifs contre une décision individuelle défavorable prise en matière d'avancement, de promotion ou de mutation.

A sa demande, les éléments relatifs à sa situation individuelle au regard de la réglementation en vigueur et des LDG lui sont communiqués.

L'Autorité territoriale (*Maire,*) met en œuvre les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours « *sans préjudice de son pouvoir d'appréciation* » en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général.

Le Conseil Municipal approuve le LDG présenté pour la Commune de Fontenay le Pesnel

Vote : Unanime Pour 14 Contre Abstention.

Don Ukraine

Proposition pour un Don pour la solidarité aux Ukrainiens.

Proposition du Maire : Destiner ce don à la même association que la CDC : L'ONG Actions Santé Femmes (ASF) pour son action en faveur des femmes Ukrainiennes.

Plusieurs propositions de montants.

Le montant retenu est de 1000.00€

Vote : Unanime Pour 14 Contre Abstention.

Par ailleurs, la commune a proposé au Préfet de mettre à disposition d'une famille ukrainienne la maison dont elle dispose depuis fin d'année 2021 (rue Flavacourt). N'ayant pas de retour, le conseil municipal décide de mettre en location ce logement au 1^{er} juin 2022. La commission logements se réunira sous peu afin de recevoir les dossiers de futurs acquéreurs.

Vote : Unanime Pour 14 Contre Abstention.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES :

Budget du pôle commercial :

Est-ce que la secrétaire demande bien le versement du crédit de TVA ?

Oui une partie a été demandée au SIE (service des Impôts des Entreprises).

Convention Mr HUNOT Daniel

Mr HUNOT Daniel a rejoint le 02 mai l'équipe des agents communaux. Il est en remplacement d'un des agents. Une convention a été signée du 02 mai au 30 septembre 2022.

Il s'agit d'une convention de réinsertion dans la vie civile à la suite d'une retraite militaire.

Pas de frais pour la commune.

Mi-temps entre FLP et la commune de Tessel.

Un CDD de 3 mois est obligatoire à l'issue de cette convention.

Travaux Signaux

Travaux de marquage au sol mercredi 11 mai donc pas de stationnement rue des Epinettes et rue des Tilleuls.

Inauguration pôle commercial

RDV 10h30 samedi 14 mai pour l'inauguration du pôle commercial

Participation au discours de Monsieur Jean-Pierre CHEVALIER

TOTEM

Le totem reprenant les commerces du cœur de bourg ne peut être posé devant les nouveaux commerces pour problème de visibilité. Par ailleurs, il ne peut non plus être posé à l'entrée de la commune (patte d'oie) car cela est interdit.

Jeux enfants aux Prés Potines

Très bons retours de la part des habitants .

Fin de conseil : 21h20